

**LE CONSEIL MUNICIPAL
À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE l'action 2019 réalisée par l'Association Pour Animation Social (APAS).

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'APAS.

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune de 15 000 € au bénéfice de l'APAS.

DIT que la somme est inscrite au chapitre 67 article 6745 du budget primitif 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**